



COMITÉ RÉGIONAL CGT PAYS DE LOIRE

Angers, le 2 avril 2025

Objet : Projet de loi de simplification de la Vie économique

Lettre envoyée aux député.es de la région des Pays de la Loire,

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de simplification de la Vie économique par l'Assemblée nationale, différents groupes ont déposé ou défendu plusieurs amendements en commission spéciale pour supprimer de nombreux conseils, comités et agences indépendantes.

Certaines suppressions ont été rejetées, mais plusieurs ont été adoptées, dont celles des Conseils Économiques Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER). Un amendement voté en commission supprimerait donc les CESER, s'il était voté à l'Assemblée nationale lors de l'examen du projet de loi en séance publique prévu du 8 au 11 avril 2025.

Les CESER, comme le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), sont des éléments fondamentaux de la démocratie : les CESER sont complémentaires des Conseils régionaux et de leur exécutif, et le CESE des deux autres assemblées constitutionnelles que sont l'Assemblée nationale et le Sénat. Ils portent l'expression de la société civile organisée, notamment des organisations syndicales de salariés et d'employeurs et des associations. Leurs propositions et leurs recommandations sont larges et relaient des paroles citoyennes, de travailleuses et travailleurs. Au-delà de leur mission consultative, les CESER ont également la mission de « concourir à l'administration de la Région », en étant au plus près des territoires.

Les CESER et le CESE sont un des rares lieux où des personnes aux intérêts contradictoires parviennent à débattre, à confronter leurs points de vue et à proposer ensemble des solutions aux grandes problématiques du pays. Ce sont également les seules institutions où sont représentées les organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Ainsi, en Pays de la Loire, le CESER est l'une des seules instances où des expressions sur l'avenir de l'aéroport de Nantes Atlantique, la stratégie du Grand Port de Nantes Saint-Nazaire, la mer en débat, la gestion de l'eau, peuvent être adoptées à l'unanimité.

Les derniers travaux votés dans cette instance témoignent du large spectre des travaux de fond menés : l'arbre, l'évaluation des politiques publiques, les mobilités en milieu rural, le raccrochage scolaire, les évolutions du travail... Ces thématiques étudient les pistes d'actions pour la satisfaction des besoins des Ligériens et des Ligériennes, tout en garantissant un respect de l'environnement, gage de durabilité du développement social et économique.

Le CESER, quoique consultatif, et tout en ne remettant pas en cause la responsabilité des élus régionaux, joue un rôle d'alerte essentiel dans la démocratie. Lors de la session de décembre 2024, le CESER a su alerter sur les risques que font peser les économies décidées par l'exécutif régional sur l'équilibre du territoire. Cette alerte a été faite à l'unanimité, reflétant les inquiétudes de la société civile organisée dans son ensemble.

Comité régional CGT Pays de Loire

Bourse du Travail - 14 place Louis Imbach - 49100 ANGERS

Siret : 40339168300014

02 41 20 03 21 – comite-regional@cgt-paysdelaloire.org - www.cgt-paysdelaloire.org

Le budget du CESER, constituant environ 0,1 % du budget de la Région, reste modeste au regard des documents produits, qui sont en accès libre. Il est à mettre en regard des dépenses qui seraient réalisées si la Région devait faire appel à des cabinets privés pour réaliser ses études prospectives.

Certains députés de la région ont d'ores et déjà rappelé leur attachement à l'existence des CESER, d'autres ne se sont pas encore exprimés. Nous regrettons en particulier le silence de la présidente du conseil régional des Pays de la Loire sur le sujet, alors qu'elle a saisi le CESER à plusieurs reprises, et notamment l'an dernier sur l'intelligence artificielle.

Au-delà des CESER, le projet de loi, sous prétexte de simplification, d'un « mille-feuille trop complexe » et de « coûts trop importants », vise aussi à la suppression de très nombreuses instances consultatives qui ont notamment pour objet l'évaluation des politiques publiques et qui permettent de donner la parole et de recueillir l'avis des citoyens et des organisations qu'ils se donnent, dont les organisations syndicales.

Pour la CGT, c'est une attaque sans précédent et inacceptable. Ces outils, dont les CESER, doivent absolument être conservés.

La CGT dénonce la multiplication des attaques contre la démocratie, dont toutes celles en cours pour supprimer des normes, des règles, des protections, des droits sociaux et environnementaux ou pour ne pas reconnaître le rôle des associations et des organisations syndicales.

Dans ce moment, elle vous appelle à garantir une démocratie réelle et vivante à travers vos votes, en rejetant en particulier la suppression des CESER.

En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, je vous adresse, «Titre», l'expression de ma considération distinguée.

Catherine PARIS

Secrétaire du Comité Régional
CGT Pays de la Loire

